

Técou, le 4 juillet 2023

Aux Conseillers Communautaires Titulaires et Suppléants
de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

**Objet : Convocation au Conseil de communauté
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération, qui se tiendra le :

LUNDI 10 JUILLET 2023 à 18h00

**Dans les locaux de la Communauté d'agglomération
Le Nay - 81600 Técou**

L'ordre du jour du Conseil de Communauté sera le suivant :

1°) DELIBERATIONS

- 01- Rapport d'activités 2022 de la Communauté d'agglomération
- 02- Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala à la Commune de MILHARS (81)
- 03- Approbation de la Révision des Statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala
- 04- Approbation de la Révision des Statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala
- 05- Comité Régional de Suivi Interfonds Occitanie - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération
- 06- Comité départemental consultatif du FSE+ 2021-2027 - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération
- 07- Approbation du rapport de la CLECT et de l'évaluation de droit commun des charges transférées 2023 - 2024
- 08- Approbation de la révision libre des attributions de compensation selon la procédure dérogatoire
- 09- Décision Modificative N°3 budget Principal
- 10- Décision Modificative N°1 Budget TEOM
- 11- Décision Modificative N°1 Budget REOM
- 12- Décision Modificative N°1 Budget Assainissement - Exercice comptable 2023
- 13- Indemnité représentative de logement des instituteurs 2022
- 14- Création de deux postes non permanents à temps complet - Dispositif conseillers numériques
- 15- Création d'emplois de Cabinet
- 16- Modification du tableau des effectifs
- 17- Appel à projet « Optimisation de la collecte » avec l'éco-organisme CITEO - Demande de prolongation de l'échéance

- 18- Partenariat pour la rénovation du pont du chemin de fer touristique dénommé « Pont de Salles » sur l'Agout au titre de la compétence voirie d'intérêt communautaire
- 19- Compétences Assainissement Collectif et Non Collectif - Tarification des redevances et participations diverses
- 20- Rétrocession de réseaux d'eau et d'assainissement communes de Rabastens et Couffouleux
- 21- Avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la Communauté d'agglomération, la Commune de Lisle sur Tarn
- 22- Validation des projets d'avenants aux contrats bourgs-centres 2022-2028 avec la Région Occitanie, le Département du Tarn et les communes Bourgs-centres
- 23- Mise en place d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'Ademe Occitanie
- 24- Adoption du Règlement d'Intervention intercommunal pour l'aide à la production de logements locatifs sociaux
- 25- Adoption du règlement d'Intervention pour l'aide à la production de logements locatifs sociaux communaux
- 26- Approbation de la révision allégée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Graulhet
- 27- Bilan de la concertation du projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rabastens
- 28- Bilan de la concertation du projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salvagnac
- 29- Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lisle-sur-Tarn
- 30- Classement du site patrimonial remarquable (SPR) sur les communes de Lisle-sur-Tarn et de Montans - Mise à l'étude du Plan de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine (PVAP)
- 31- Engagement dans la politique de l'initiation à la natation sur la Communauté d'agglomération
- 32- Charte collaborative entre les ATSEM et les équipes enseignantes
- 33- Projet Jeunesse du territoire
- 34- Tranche des Quotients Familiaux et ajustement tarif à la journée
- 35- Règlement du Fonds de Concours pour l'accompagnement des projets d'aménagement de Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s
- 36- Ajustement des critères d'attribution de places en crèches

2°) QUESTIONS DIVERSES

3°) INFORMATIONS

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse relative à chaque point évoqué ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.

Paul SALVADOR,
Président de la Communauté d'agglomération

Pouvoir :

Pour une bonne organisation de la réunion, il est demandé que le pouvoir soit retourné par mail à l'adresse assemblee@gaillac-graulhet.fr ou déposé au Bureau des assemblées avant le lundi 10 juillet 2023 - 12h00.